

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 15 MAI 2023, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE LA RÉOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-148

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE QUADRUPLEX JUMELÉ DE 3 ÉTAGES EN REMPLACEMENT DU BÂTIMENT INCENDIÉ SITUÉ AUX 11692-11696, RUE NOTRE-DAME EST, SUR LE LOT NUMÉRO 1 093 652 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mai 2023, le premier projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-148, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation le **lundi 15 mai 2023 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la démolition du bâtiment incendié de deux étages, situé aux 11692-11696, rue Notre-Dame Est et la construction d'un bâtiment jumelé exclusivement résidentiel de trois étages.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 224. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 223, 225 et 583 pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 5 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles